VINITECH SIFEL
Partageons nos ambitions.

DU 26 AU 28 NOVEMBRE 2024

GUIDE PRATIQUE

Toutes les informations pratiques dont vous avez besoin (horaires, accès, badges…)

Contacts

Equipe Vinitech-Sifel

vinitech-sifel@beam.fr / +33(0)5.56.11.99.00

Accueil Exposants : +33(0)5.56.11.99.34
Hall 1, travée 16

- Vendredi 22 novembre : 8h - 18h
- Samedi 23 novembre : 9h - 17h
- Dimanche 24 novembre : 9h - 17h
- Lundi 25 novembre : 8h - 19h
- Mardi 26 novembre : 8h - 18h
- Mercredi 27 novembre : 8h - 18h
- Jeudi 28 novembre : 8h - 18h

Contact technico-commercial : +33(0)5.56.11.99.34
Contact comptabilité : +33(0)6.65.28.49.39

Contacts Presse

Marie-Sol Fournier : presse@beam.fr / +33(0)6.37.13.69.39

Contacts Assurance - BEAM

Nathalie Duluc : n.duluc@beam.fr / +33(0)6.65.28.32.26

Secours sur Site

+33(0)5.56.11.88.88
Poste de secours : Palais de l'Atlantique

Beam
Bordeaux Events And More

Accès au Site

Adresse

Parc des Expositions de Bordeaux
Cours Jules Ladoumègue 33300 BORDEAUX

Accès des visiteurs

8h30 à 18h - Accès piétons : Porte C et K.
Parkings Gratuits : E, F, G, H, J et K.

Comment venir ?

Tramway : Ligne C - arrêt « Parc des Expositions »
Bus : Ligne 37 et 75 - arrêt « Parc des Expositions » / Bus 32 - arrêt « Palais des Congrès »
En train : Gare de Bordeaux Saint-Jean
Voiture : Sorties n°4, 4A ou 4C, Bordeaux-Lac - Parc des Expositions

Adresse de livraison

Adresse de livraison à transmettre à vos transporteurs :

> Parc des Expositions de Bordeaux
> Cours Jules Ladoumègue – Porte F OU M *
> Vinitech-Sifel
> **Raison sociale de l'exposant – Hall & Numéro du Stand**
> **Contact sur le stand & numéro de téléphone**
> 33300 BORDEAUX

* Selon l'emplacement de votre stand :

- Palais 2 l'Atlantique, Hall 1, travées 1 à 27 ou Extérieur : **Porte F**
- Hall 1, travées 27 à 35 ou Hall 3 : **Porte M**

IMPORTANT :

- Accès livraisons pendant le salon : Porte F de 6h à 8h.
  Aucun véhicule de livraison ne sera autorisé après 8h.
- **BEAM NE PEUT EN AUCUNE FAÇON ASSURER LA RECEPTION DE VOS LIVRAISONS.**

Parking Exposants

Montage / Démontage : Accès Porte F & M – Parking Gratuit pour les exposants.

Pendant le salon : Accès Porte F - L'accès au Parking Exposants sera autorisé sur présentation du Macaron Parking, à récupérer durant le montage à l'Accueil Exposants et à afficher sur votre véhicule pendant les jours d'ouverture du salon.

Stationnement longue durée Véhicules Lourds pendant le salon :
Une zone de stationnement est prévue pour les exposants et/ou leurs prestataires souhaitant stationner leurs véhicules lourds pendant la période d'ouverture du salon. Les véhicules devront rester stationnés jusqu'au démontage.
Une demande spécifique est à adresser à votre Assistante Technico-Commercial.

IMPORTANT :

- Aucun stationnement n'est autorisé à l'intérieur du Parc des Expositions en dehors des zones prévues à cet effet.
- A partir du lundi 25 novembre à 00h, tous les véhicules stationnés aux abords des halls devront avoir quitté cet emplacement pour se garer dans les parkings définis sous peine d'enlèvement.

Circulation sur site

La circulation à l'intérieur du Parc est soumise à des mesures de sécurité.
Vous devez vous y conformer et en aviser vos installateurs, transporteurs et fournisseurs.
Respect du code de la route - Vitesse limitée à 20 km/h.

Arrêt et stationnement interdits sur les couloirs de circulation et devant les portes des halls.

IMPORTANT :

- Les véhicules ne sont pas autorisés dans les halls, sauf sur dérogation exceptionnelle transmise par l'organisateur.
- Lundi 25 novembre : aucun engin motorisé ne sera autorisé à entrer dans les halls la veille de l'ouverture du salon, sauf sur dérogation exceptionnelle transmise par l'organisateur.
- Jeudi 28 novembre, à partir de 18h30 : seuls les chariots à main sont autorisés. L'accès des engins de manutention motorisés dans les halls est autorisé à partir de 20h30 (2 heures après la fermeture au public), sous réserve de l'évolution du chantier.

Planning Général de la manifestation

<table>
<tr><th></th><th></th><th></th><th>HORAIRES EXPOSANTS</th><th>ACCES VEHICULES ET PIETONS</th></tr>
<tr><td rowspan="4">MONTAGE</td><td>Uniquement Stands Liberté & Concessionnaires</td><td>Ven. 22 nov.</td><td>7h – 19h</td><td rowspan="5">Palais 2 l'Atlantique
Hall 1 - Travées 1 à 27
Extérieur :
Porte F
Hall 1 - Travées 27 à 35
et Hall 3 :
Porte M</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Tous les types de stands</td><td>Sam. 23 nov.</td><td rowspan="2">7h – 19h</td></tr>
<tr><td>Dim. 24 nov.</td></tr>
<tr><td>Lun. 25 nov.</td><td>7h – 00h</td></tr>
<tr><td rowspan="3">SALON</td><td rowspan="3">Tous les types de stands</td><td>Mar. 26 nov.</td><td>6h – 23h30</td></tr>
<tr><td>Mer. 27 nov.</td><td>6h – 19h</td><td>Parking Exposants
Véhicules :
Porte F
Piétons :
Porte C et K</td></tr>
<tr><td>Jeu. 28 nov.</td><td>6h – 00h *</td></tr>
<tr><td rowspan="2">DEMONTAGE</td><td>Tous les types de stands</td><td>Ven. 29 nov.</td><td rowspan="2">7h – 19h</td><td rowspan="2">Palais 2 l'Atlantique
Hall 1 - Travées 1 à 27
Extérieur :
Porte F
Hall 1 - Travées 27 à 35
et Hall 3 :
Porte M</td></tr>
<tr><td>Uniquement Stands Liberté & Concessionnaires</td><td>Sam. 30 nov.</td></tr>
</table>

* Jeudi 28 novembre : le démontage débute à 18h30 et se termine à 00h00.

Horaires de mise sous tension des branchements électriques

		Jour (Intermittent)	24h/24 (Permanent)
MONTAGE	Ven. 22 nov.	7h – 19h	Ven. 22 nov. à 7h au Ven. 29 nov. à 19h
	Sam. 23 nov.		
	Dim. 24 nov.		
	Lun. 25 nov.	7h – 00h	
SALON	Mar. 26 nov.	6h – 23h30	
	Mer. 27 nov.	7h – 19h	
	Jeu. 28 nov.	7h – 00h	
DEMONTAGE	Ven. 29 nov.	7h – 19h	
	Sam. 30 nov.	OFF	OFF

Informations générales

Badges d'Accès

Badge Montage/Démontage – Ce badge est unique, nominatif et valable pendant les périodes de montage et de démontage.

Badge Exposants – Ce badge est unique, nominatif et valable pendant les trois jours du salon, ains que pendant les périodes de montage et de démontage.

Ces badges vous seront demandés aux contrôles d'accès, dans leur version électronique ou papier. Ils ne peuvent être ni cédés, ni vendus.
Le détenteur doit être en mesure de justifier son identifié.

Edition des badges possible après acquittement de la facture.

Gagnez du temps en éditant vos badges sur votre Espace Exposants en ligne.

Vestiaires

Entrée Palais 2 l'Atlantique et entrée Hall 3.

- Mardi 26 novembre : 8h – 23h
- Mercredi 27 novembre : 8h - 18h30
- Jeudi 28 novembre : 8h - 18h30

Restauration sur site

Un bar sera ouvert dans le hall 1, travée 21 à partir du vendredi 22 novembre.
Un ou plusieurs restaurants seront à votre disposition pendant la période de montage et d'ouverture du salon.

Recours à un prestataire de gardiennage

L'exposant qui souhaite recourir aux services d'une société de gardiennage sur son stand doit impérativement en informer BEAM par e-mail : exploitparc@beam.fr, en précisant le nom de l'entreprise de gardiennage et l'identité du gardien.
Aucune autre personne ne sera admise sur le stand pendant la nuit.

Procédure en cas de vol

Les périodes de montage et de démontage ne sont pas couvertes contre le vol par l'assurance. L'assurance est valable uniquement pendant la manifestation (heures d'ouverture au public).
Pour tout sinistre (dégradation et/ou vol), une déclaration auprès des agents de sécurité est indispensable.
En cas de vol, le dépôt d'une plainte est obligatoire auprès du commissariat de Police ou dépôt de plainte en ligne.

- Hôtel de Police - 23 Rue François de Sourdis - 33000 Bordeaux - +33(0)5.57.85.77.77

Retrait d'espèces

Distributeurs automatiques, Hall 1, Travée 13 et 31 en extérieur.

Animaux domestiques

A l'exception des chiens guides d'aveugles ou d'assistance, les animaux domestiques, même tenus en laisse, sont interdits dans le Parc des Expositions.

Gestion des déchets

Tri des déchets légers

Dans le cadre de sa démarche RSE, *Bordeaux Events And More* réalise le tri des déchets produits pendant les phases de montage, d'ouverture et de démontage.

Chaque jour, les agents de notre partenaire, la société *GSF*, collecteront et trieront vos déchets.

Pendant le salon, nous avons besoin de votre collaboration pour améliorer le tri des déchets légers.

Nous vous demandons de trier vos **déchets légers** en **trois catégories** et de les déposer chaque soir dans l'allée devant votre stand :

- **Cartons et papiers** – sans sac poubelle
- **Bouteilles en verre** – vidées de leur contenu
- **Autres déchets** – dans un sac poubelle

Facturation des déchets lourds

La loi 92-646 du 13/07/1992 précise que toute personne qui produit ou détient des déchets, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination.
De ce fait, un exposant est responsable pour lui-même et ses sous-traitants de ses déchets et de leur évacuation du site.

L'évacuation de tout matériel ou déchet lourd (ou encombrant) laissé à l'abandon dans l'enceinte du Parc des Expositions sera facturé à l'exposant.

Plan d’accès – Montage et Démontage

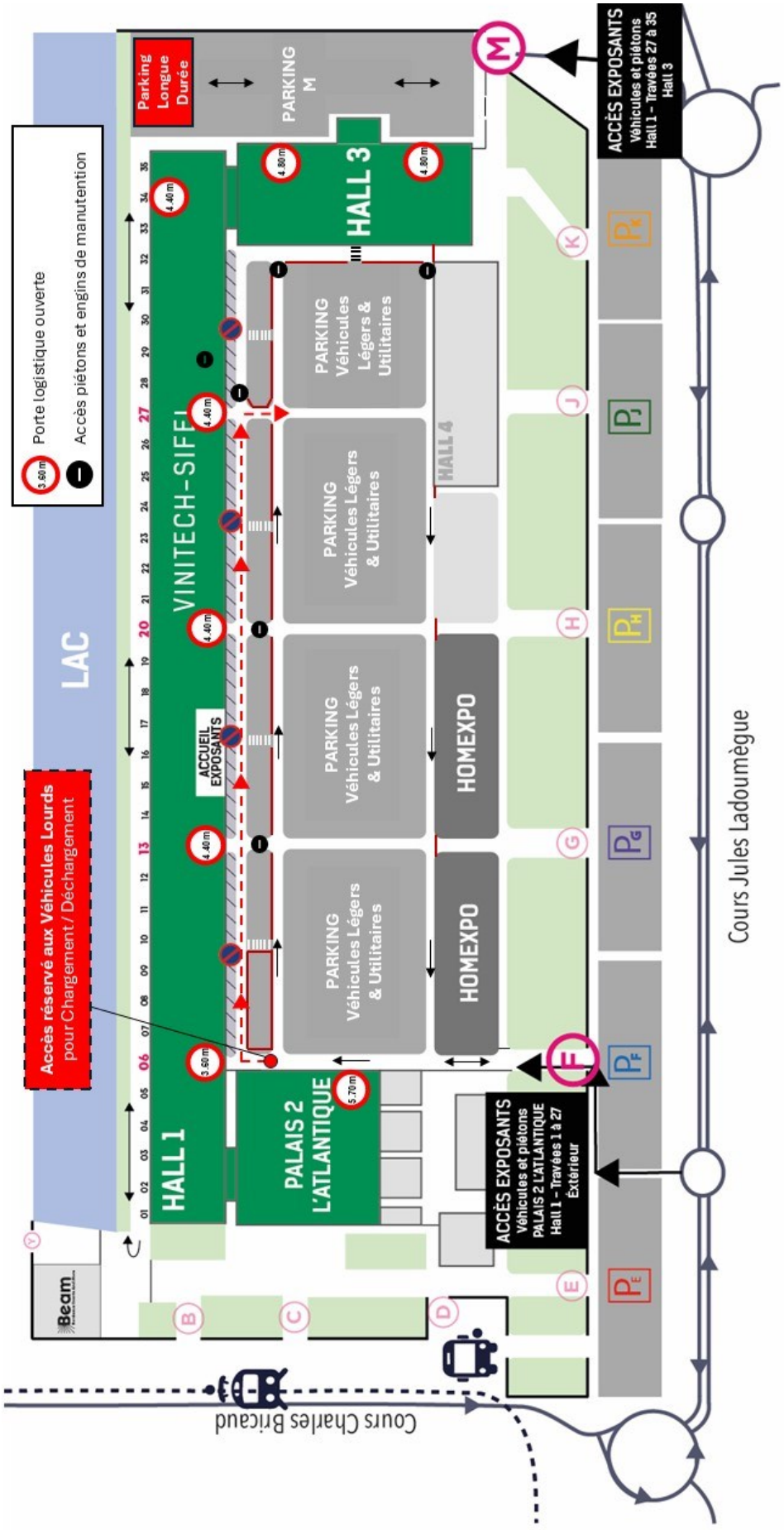
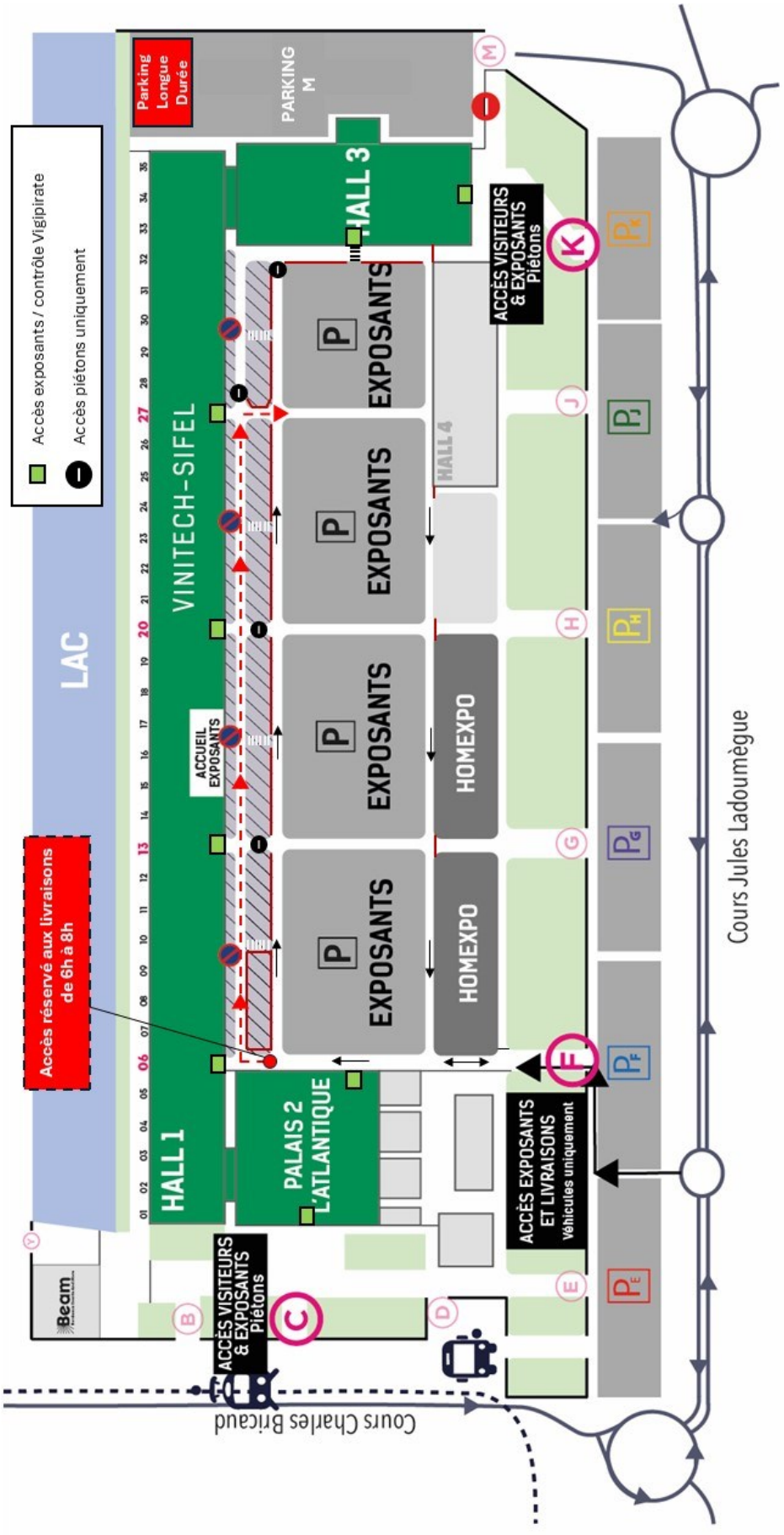
Plan d’accès – Pendant le salon